

SÈVRES



HAUTS-DE-SEINE

Sèvres, le 26 décembre 2008

Madame, Monsieur,

La ligne 469 de Traverciel qui dessert notamment les deux gares SNCF de Sèvres, le centre ville et le plateau des Bruyères, connaît une affluence importante le matin et le soir aux entrées et sorties du collège et du lycée. Pour faire face à la demande et à l'occasion du remplacement des cars, la RATP met en service sur cette ligne des véhicules plus longs à plus grande capacité.

La configuration du virage du début de la rue Brancas impose de réorganiser le stationnement dans cette portion de la rue pour permettre le passage des nouveaux bus. Après une concertation approfondie entre les élus municipaux et les représentants des riverains, que je remercie pour leur disponibilité et leur implication, une solution s'est dégagée qui permet de maintenir le stationnement sur le linéaire du virage entre les numéros 22 et 26bis.

Pour ce faire, les aménagements suivants qui ont reçu l'assentiment des riverains seront entrepris dans le tronçon considéré :

- chaussée élargie au gabarit des nouveaux bus pour permettre leur giration, et réfection de l'enrobé ;
- côté droit en montant, réduction de la largeur du trottoir et organisation du stationnement longitudinalement ;
- côté gauche, élargissement du trottoir à 1,50 m et stationnement interdit.
- deux passages protégés seront matérialisés à l'entrée et à la sortie du virage pour assurer la continuité du cheminement piéton, le cheminement ne pouvant pas avoir lieu sur le côté droit dans le virage ;
- la signalétique sera renforcée pour insister sur la limitation de vitesse à 30 km/h, qui d'ailleurs s'applique dans toute la ville sur la voirie communale
- les plateaux traversants situés au niveau des numéros 46 et 69, seront ajustés conformément à la réglementation sans modifier la pente d'entrée mais en adoucissant la pente de sortie.

Afin de réduire le coût de cet aménagement et les nuisances pour les riverains, l'intervention sera effectuée à l'occasion de la rénovation de l'éclairage public sévrien qui débutera par la rue Brancas le 5 janvier 2009. A partir de cette date, un arrêté d'interdiction temporaire de stationner accompagnera la progression du chantier en fonction de l'avancement des travaux d'éclairage. Les travaux de voirie auront lieu quant à eux la première quinzaine de février. Les entreprises intervenant sur ce chantier sont chargées de vous informer notamment par affichage des dispositions prises au fur et à mesure. Les élus concernés, Messieurs Patry et Duby, seront très attentifs au bon déroulement du chantier

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à mes sentiments les meilleurs.

Votre maire

François KOSCIUSKO-MORIZET
Vice-président du Conseil général des Hauts-de-Seine

HÔTEL DE VILLE

54, GRANDE RUE

BP 76

92311 SÈVRES CEDEX

TÉL : 01 41 14 10 10

FAX : 01 45 34 94 44